

ADM- 46-2024 .

-----  
**TRAVAUX PUBLICS – RENOUELEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX  
PLUVIALES**  
-----

**RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION RUE PHILIPPE FLATOT**  
-----

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise DBTP - 701 Route de Louhans - 71380 ÉPERVANS concernant la poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la rue Philippe FLATOT, réalisés pour le compte du GRAND CHALON,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation rue Philippe FLATOT, dans sa portion entre la rue du Breuil et la rue du Docteur JANNIN,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : Du jeudi 25 avril 2024 à 8h00 et jusqu'au vendredi 3 mai 2024 à 17h00, lorsque la signalisation est en place :

- La chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores.

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DBTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

**Article 3** : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 25 avril 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture

le .....  
et publié, affiché ou notifié

le **25 AVR. 2024**

Le Maire  
Raymond BURDIN

